



## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête Entrée dans la vie adulte (EVA)

---

*Type d'opportunité* : Reconduction d'enquête existante

*Périodicité* : annuelle

*Demandeurs* : Insee - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS) - Département de l'emploi et des revenus d'activité (Dera), Division Emploi.

Au cours de sa réunion du 4 mai 2017, la commission « Emploi, Qualification et Revenus du travail » a examiné le projet d'enquête Entrée dans la vie adulte (EVA).

Les thématiques de l'insertion des jeunes et de leurs conditions de vie font l'objet d'une forte demande sociale. Une première série d'enquêtes EVA avait été menée de 2005 à 2012 auprès des jeunes du panel d'élèves du second degré entrés en 6<sup>e</sup> en 1995 « EVA 1995 » (panel de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance – Depp – du ministère de l'Éducation nationale). Cette nouvelle série d'enquêtes EVA (« EVA 2007 ») s'appuie sur l'édition suivante du panel de la Depp, celle des entrants en 6<sup>e</sup> en 2007. L'Insee a déjà collecté quatre vagues : deux enquêtes légères en 2013 et 2014, puis une enquête dite de tronc commun en 2015 et en 2016 ; la collecte 2017 est en cours. L'enquête « EVA 2007 » a obtenu l'avis d'opportunité le 19 septembre 2011 et l'avis de conformité avec caractère obligatoire le 23 mai 2012, pour la période 2013-2017. Il est prévu que l'enquête se poursuive jusqu'en 2023, date à laquelle les jeunes auront majoritairement 26-27 ans, afin d'obtenir un panorama le plus complet possible de l'insertion des jeunes de la cohorte. L'enquête EVA 2007 n'a pas connu d'évolution majeure depuis son lancement, mais la validité du label arrive à expiration fin 2017. C'est dans ce contexte qu'une nouvelle demande d'opportunité est formulée.

L'enquête EVA s'inscrit dans un dispositif également alimenté par des données collectées par la Depp et la sous-direction des systèmes d'information et des études statistiques (Sies) du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, ce qui permet d'obtenir un grand nombre d'informations sur les parcours des jeunes en formation initiale.

L'objectif du dispositif EVA est d'observer l'entrée dans la vie adulte et l'insertion professionnelle des jeunes, au regard de leurs études.

Les principaux thèmes du tronc commun portent sur la situation des jeunes sur le marché du travail (conditions d'emploi, métiers exercés, chômage, moyens utilisés pour trouver un emploi...), leurs conditions de vie (ressources, conditions de logement, situation familiale...). Les données de l'enquête peuvent être enrichies par appariement avec les données du panel de la Depp (notamment les enquêtes Familles) et du Sies qui offrent une description fine du parcours de formation des jeunes (redoublement, choix d'orientation, filières suivies, aspirations des familles...).

Le dispositif EVA permet de mettre en regard les informations sur les débuts de carrière et l'insertion professionnelle avec les cursus scolaires et universitaires détaillés et les projets formés pendant l'adolescence ou la jeunesse. Le lien avec l'enquête Familles de la Depp permet d'enrichir les analyses avec des informations précises sur le milieu familial du jeune.

Les unités statistiques sont les jeunes entrés en 6<sup>e</sup> (primo-entrants) en 2007 et appartenant au panel de la Depp.

L'échantillon du dispositif EVA est celui du panel d'élèves du second degré recrutés en 2007, soit 35 000 élèves entrés en 6<sup>e</sup> en 2007 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine ou des départements d'Outre-mer (Dom). Les individus dans le champ de l'enquête EVA à proprement parler sont ceux qui ne sont plus en études.

L'enquête est collectée chaque année, de mars à juillet, sur la situation au 1<sup>er</sup> mars. La collecte Internet démarre en mars, la collecte papier en avril et la collecte téléphonique en mai pour se terminer début juillet. Le temps de réponse est de 9 minutes en moyenne.

Un comité de pilotage, réunissant Depp, Sies et Insee, définit les grandes orientations du projet. Des comités techniques réguliers permettent aux trois services statistiques collecteurs de travailler en concertation sur le dispositif EVA. Un comité de suivi, interne à l'Insee, se réunit tous les 2 mois environ pour veiller au bon déroulement de l'enquête (organisation des tests, formation des gestionnaires et des enquêteurs, suivi du déroulement de la collecte...).

Les fichiers pondérés et anonymisés du dispositif EVA seront mis à disposition *via Quetelet* et dans une forme enrichie de quelques variables indirectement nominatives au CASD. Une première mise à disposition aura lieu lorsque la scolarité dans le secondaire sera achevée, dans la suite de la mise à disposition du panel Depp 2007.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour une durée de six ans (de 2018 à 2023).